

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

État du produit : Substance

Nom du produit : Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

N° CAS : 67-64-1

Code de produit : 5120, 5125

Synonymes : Acétone ; Propan-2-one ; Diméthylcétone.

N° de FDS : 82730 FR

1.2. Utilisation prévue du produit

Solvant exempt de COV utilisé pour nettoyer le matériel de pulvérisation (par ex., pistolets à peinture).

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fabricant

Safety-Kleen Systems, Inc.

42 Longwater Drive

Norwell, MA 02061-9149 U.S.A.

1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

Fournisseur (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.

25 Regan Road

Brampton, Ontario, L7A 1B2 Canada

1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-468-1760

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH – États-Unis/Canada

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Texte intégral des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage du SGH – États-Unis/Canada

Pictogrammes de danger (SGH – États-Unis/Canada)



Mention d'avertissement (SGH – États-Unis/Canada)

: Danger

Mentions de danger (SGH – États-Unis/Canada)

: H225 – Liquide et vapeur très inflammables.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 – Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence (SGH – États-Unis/Canada)

: P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 – Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 – Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.

P242 – Utiliser seulement des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

P243 – Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 – Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

P264 – Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et autres zones exposées après manipulation.

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.
P370+P378 – En cas d'incendie : Utiliser un milieu qui convient (voir la section 5) pour l'extinction.
P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 – Garder sous clef.
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, territoriale, provinciale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH – États-Unis/Canada)

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification du SGH du composant
Acétone	Diméthylcétone / Propan-2-one / 2-Propanone / ACÉTONE / Diméthylformaldéhyde / Propanone <i>Dimethyl ketone / 2-Propanone / ACETONE / Propan-2-one / Propanone</i>	(N°CAS) 67-64-1	80-100	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte intégral des mentions de danger : voir la section 16.

* Les pourcentages sont indiqués en masse par masse (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les pourcentages des composants gazeux sont indiqués en volume par volume (% v/v). La concentration réelle des composants est un secret commercial, conformément au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) DORS/2015-17 du Canada et au 29 CFR 1910.1200 des États-Unis.

3.2. Mélange

Sans objet.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Générales : Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas de symptômes : Aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau : Arroser immédiatement la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si de l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte et s'il est facile de le faire. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si de l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Généraux : Peut provoquer de la somnolence et des vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central telle que vertiges, vomissements, engourdissements, somnolence, maux de tête et symptômes narcotiques similaires.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux accompagnée de rougeurs et de gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin et obtenir des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, avoir sous la main le récipient ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Poudre extinctrice, mousse antialcool, dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut être inefficace, mais il faut en utiliser pour maintenir froid le récipient exposé au feu.

Agents d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. Un jet d'eau puissant peut répandre le liquide qui brûle.

5.2. Dangers spéciaux posés par la substance ou le mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeur très inflammables.

Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion

5.3. Conseils pour les pompiers

Précautions à prendre en cas d'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Instructions pour la lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone incendiée sans porter l'équipement de protection qui convient, notamment une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Des gaz toxiques peuvent être formés.

Autres informations : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et faire un retour de flamme jusqu'à la source de vapeur.

5.4. Référence à d'autres sections

Voir les propriétés d'inflammabilité à la section 9.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. N'utiliser que des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Ne pas fumer. Prendre des précautions particulières pour éviter les charges électrostatiques. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer (les vapeurs, les brouillards, les aérosols).

6.1.1. Pour le personnel autre que celui affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) qui convient.

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non indispensable. Colmater la fuite si cela peut se faire sans risque.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage de protections convenables.

Mesures d'urgence : Éliminer d'abord les sources d'inflammation, puis ventiler la zone. Dès son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence des matières dangereuses, se protéger ainsi que le public, sécuriser la zone, et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone du déversement ou de la fuite dans toutes les directions. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les matières résiduelles de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Absorber et/ou contenir le déversement avec une matière inerte. Ne pas absorber avec des matières combustibles telles que : sciure de bois ou matière cellulosique. Transférer la matière déversée dans un récipient qui convient à l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les Contrôles de l'exposition et la Protection individuelle à la section 8, et les Considérations relatives à l'élimination à la

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers supplémentaires lors du traitement : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et faire un retour de flamme jusqu'à la source de vapeur. Manipuler les récipients vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : N'utiliser que des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards, les aérosols. Se laver les mains et les autres zones exposées au savon doux et à l'eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants. Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. Mettre à la terre et à la masse le récipient et l'équipement de réception. Respecter les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec et frais. Conserver/stocker à l'abri de la lumière solaire directe, des températures extrêmement élevées ou basses, et des matières incompatibles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clé/en lieu sûr. Conserver dans un endroit résistant au feu.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Composés halogénés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Solvant exempt de COV utilisé pour nettoyer le matériel de pulvérisation (par ex., pistolets à peinture).

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, aucune limite d'exposition n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif concerné, dont : l'ACGIH (TLV, valeur limite d'exposition), l'AIHA (WEEL, limite d'exposition dans l'environnement du lieu de travail), le NIOSH (REL, limite d'exposition recommandée), OSHA (PEL, limite d'exposition admissible), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Acétone (67-64-1)		
USA ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
USA ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
USA ACGIH	Catégorie de produit chimique de l'ACGIH	Inclassable comme Cancérogène pour l'homme
USA ACGIH	BEI (BLV)	25 mg/l Paramètre : Acétone – Milieu : urine – Durée d'échantillonnage : fin du quart de travail (non spécifique)
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	2400 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	590 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	250 ppm
USA IDLH	IDLH [ppm]	2500 ppm (LEL de 10 %)
Alberta	OEL STEL	1800 mg/m ³
Alberta	OEL STEL [ppm]	750 ppm
Alberta	OEL TWA	1200 mg/m ³
Alberta	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL [ppm]	500 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA [ppm]	250 ppm
Manitoba	OEL STEL [ppm]	500 ppm
Manitoba	OEL TWA [ppm]	250 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL	1782 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL [ppm]	750 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	1188 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL [ppm]	500 ppm

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA [ppm]	250 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL [ppm]	500 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA [ppm]	250 ppm
Nunavut	OEL STEL [ppm]	750 ppm
Nunavut	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL [ppm]	750 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Ontario	OEL STEL [ppm]	500 ppm
Ontario	OEL TWA [ppm]	250 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL [ppm]	500 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA [ppm]	250 ppm
Québec	VECD (OEL STEL)	2380 mg/m ³
Québec	VECD (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
Québec	VEMP (OEL TWA)	1190 mg/m ³
Québec	VEMP (OEL TWA) [ppm]	500 ppm
Saskatchewan	OEL STEL [ppm]	750 ppm
Saskatchewan	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Yukon	OEL STEL	3000 mg/m ³
Yukon	OEL STEL [ppm]	1250 ppm
Yukon	OEL TWA	2400 mg/m ³
Yukon	OEL TWA [ppm]	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser de l'équipement antidéflagrant. Il convient de suivre les procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces clos. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables peuvent être dégagés. Des douches oculaires d'urgence et des douches de décontamination d'urgence doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. S'assurer que tous les règlements nationaux et locaux sont respectés.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection qui conviennent.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection respiratoire approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère à faible teneur en oxygène, ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire homologuée.

Autres informations : Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ni fumer.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent, incolore
Odeur	: Odeur légèrement écœurante
Seuil olfactif	: 20 ppm
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Vitesse d'évaporation	: 6 (Acétate de butyle = 1)
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

Point d'ébullition	: 56°C (133°F)
Point d'éclair	: -20°C (-4°F)
Température d'auto-inflammation	: 465°C (869°F)
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: 2,5 %
Limite supérieure d'inflammabilité	: 13 %
Pression de vapeur	: 180 mm Hg à 20°C (68°F)
Densité de vapeur relative à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0,79 (Eau =1)
Masse volumique	: 6,6 lb/gallon US
Densité	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage : N-Octanol/Eau	: -0,24
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Teneur en COV	: 0 % en masse ; 0 lb/gallon US ; 0 g/l ; conformément au 40 CFR Partie 51.100(s). Pression de vapeur : 180 mm Hg à 20°C (68°F). Pas photochimiquement réactif. Consulter votre organisme provincial, d'État, local de contrôle de la pollution de l'air pour obtenir des instructions propres à votre zone spécifique.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion.
- 10.2. Stabilité chimique** : Liquide et vapeur très inflammables. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.
- 10.3. Risque de réactions dangereuses** : Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
- 10.4. Conditions à éviter** : Lumière solaire directe, températures extrêmement élevées ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matières incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Composés halogénés.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Des gaz toxiques peuvent être formés.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (Ingestion) : Non classé

Toxicité aiguë (Cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Données sur la DL50 et la CL50 :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Corrosion/Irritation de la peau : Non classé

Lésions/Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées) : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Danger par aspiration : Non classé.

Symptômes/Lésions après l'inhalation : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central telle que vertiges, vomissements, engourdissements, somnolence, maux de tête et symptômes narcotiques similaires.

Symptômes/Lésions après le contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes/Lésions après le contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux accompagnée de rougeurs et de gonflement de la conjonctive.

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

Symptômes/Lésions après l'ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

Données sur la DL50 et la CL50 :

Acétone (67-64-1)	
DL50 Ingestion Rat	5800 mg/kg
DL50 Cutané Lapin	> 15 700 mg/kg
CL50 Inhalation Rat	50 100 mg/m ³ (Durée d'exposition : 8 h)

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Générales : Non classé.

Acétone (67-64-1)	
CL50 Poisson 1	4,74 – 6,33 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : <i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CE50 – Crustacé [1]	10 294 – 17 704 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : <i>Daphnia magna</i> [statique])
CL50 Poisson 2	6210 – 8120 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : <i>Pimephales promelas</i> [statique])
CE50 – Crustacé [2]	12 600 – 12 700 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : <i>Daphnia magna</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen (67-64-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Acétone (67-64-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF) Poisson 1	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log P _{octanol-eau})	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.5. Autre effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des matières résiduelles

Méthode de traitement des matières résiduelles : Consulter le fournisseur pour obtenir des recommandations spécifiques.

Recommandations sur l'élimination à l'égout : Ne pas éliminer la matière résiduelle à l'égout.

Recommandations sur l'élimination des matières résiduelles : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Informations supplémentaires : Manipuler les récipients vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Écologie – Matières résiduelles : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

La ou les appellations réglementaires énoncées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT américain :

Appellation réglementaire : *ACETONE*
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : NA1090
Codes d'étiquetage : 3
Groupe d'emballage : II



Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

N° du GMU : 127
14.2. Conformément à l'IMDG
Appellation réglementaire : ACETONE
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1090
Codes d'étiquetage : 3
Groupe d'emballage : II
N° EmS (Incendie) : F-E
N° EmS (Déversement) : S-D



14.3. Conformément à l'IATA
Appellation réglementaire : ACETONE
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1090
Codes d'étiquetage : 3
Groupe d'emballage : II
Code ERG (IATA) : 3H



14.4. Conformément au TMD
Appellation réglementaire : ACÉTONE
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1090
Codes d'étiquetage : 3
Groupe d'emballage : II



SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen (67-64-1)	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé – Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou expositions répétées) Danger physique – Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides) Danger pour la santé – Lésions oculaires graves ou irritation oculaire

Acétone (67-64-1)

Répertorié dans l'inventaire de la loi TSCA (*Toxic Substances Control Act*) des États-Unis – Statut : actif

15.2. Réglementation des États américains

Acétone (67-64-1)
États-Unis – New Jersey – <i>Right to Know Hazardous Substance List</i> États-Unis – Pennsylvanie – RTK Liste du RTK (<i>Right to Know</i>) États-Unis – Massachusetts – <i>Right To Know List</i> États-Unis – Pennsylvanie – Liste du RTK (<i>Right to Know</i>) – <i>Environmental Hazard List</i>

15.3. Réglementation canadienne

Acétone (67-64-1)
Répertorié dans la LIS (<i>Liste intérieure des substances</i>) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, DONT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 13/06/2022
Indication des changements : Examen des données. Langage modifié.
Autres informations : Le présent document a été préparé conformément aux exigences relatives aux FDS de la norme de l'OSHA sur la communication des dangers (*Hazard Communication Standard*) 29 CFR 1910.1200 des États-Unis et du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) du Canada.

Solvant de nettoyage Choix clair de Safety-Kleen

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

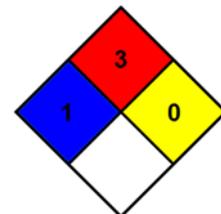
Phrases du SGH en texte intégral :

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3, Narcose
H225	Liquide et vapeur très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges

Dangers pour la santé selon la NFPA : 1 – Matières qui, dans des conditions d'urgence, peuvent provoquer une irritation importante.

Danger d'incendie selon la NFPA : 3 – Liquides et solides (y compris les solides en suspension finement divisés) qui peuvent s'enflammer dans presque toutes les conditions de température ambiante.

Danger de réactivité selon la NFPA : 0 – Matières qui, en elles-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



Les informations contenues le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et opinions, et sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise en circulation du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou de convenance à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que la matière spécifique fournie et peuvent ne pas être valides si elles sont utilisées en combinaison avec toute autre matière ou tout autre processus, sauf si cela est précisé dans la présente FDS.

NA SGH FDS 2015 (Canada, É-U)